

Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2023 à 20H30

Membres présents : Philippe DIGONNET, Claude BRUYERE, Didier HUART, Stéphanie SOUVIGNET, , Patricia BONNEFOY, Pierre ROCHEDIX, Éric CLEMENCON (arrivé à 20H45), Françoise DIGONNET.

Absents excusés : Philippe ABRIAL, Michel BASTID

Absent : Kilpéric LOUCHE

Nomination d'un secrétaire de séance : Françoise DIGONNET

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Septembre 2023
- Délibération pour attribuer les subventions annuelles aux Associations pour 2023
- Délibération pour la demande de subvention DETR 2024
- Délibération pour fixer le tarif de location du gîte communal au mois
- Délibération pour fixer le tarif des encarts publicitaires à paraître dans le bulletin municipal 2024

Questions diverses :

Projet restaurant

Travaux évacuation eaux pluviales Flaviac

Noël des aînés et des enfants

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 Septembre 2023

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération pour attribuer les subventions annuelles aux Associations pour 2023

Les associations locales (communales et intercommunales) ont été contactées par courrier afin que chacune d'entre elles sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention annuelle.

(Chenereilles en fête, Par Monts et Par Mots, La Communauté de l'asso, ACCA, ADMR, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Anciens Combattants, La Banda du Lignon)

Chacune des associations a fait parvenir sa demande en mairie.

Une demande a été faite par l'association SISMAE dont le siège social se trouve au CHAMBON/LIGNON. Cette association créée en 2021 a pour objectif d'être un relais et facilitateur des territoires pour la gestion durable des cours d'eau et de la préservation de la biodiversité aquatique. Pour 2024, deux animations sont envisagées sur le territoire de la commune :

- Une soirée avec projection d'un film autour des rivières et débat
- Une animation « nature » avec balade commentée des zones humides et des cours d'eau du territoire communal.

Pour information, vous trouverez ci-dessous les montants des subventions annuelles versées aux associations en 2022, soit un **montant total de 2310 €** :

- ADMR de Tence : 750 €
- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de TENCE : 200 €
- Anciens Combattants : 200 €
- Chenereilles en Fête : pas de subvention mais installation d'une borne électrique dont le coût s'élève à 2050 € dont 1550 € à la charge de la commune et 550 € à la charge du Syndicat d'électrification auquel il faut rajouter un abonnement chez un fournisseur d'électricité
- Association par Monts et par Mots : 600 €
- Bandas du Lignon : pas de subvention
- ACCA : 200 €
- ACAMA du Mazet St Voy : 360 € à titre exceptionnel

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi des subventions annuelles aux associations pour 2023 et d'en fixer les montants

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants au titre de l'année 2023, pour un **montant total de 3300€** :

- ADMR de Tence : 800€ (8 personnes sur Chenereilles bénéficient de l'ADMR)
- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de TENCE : 200 € (effectif important sur Tence environ 40 pompiers)
- Anciens Combattants : 200 €
- Chenereilles en Fête : 500€
- Par Monts et par Mots : 500 €
- La Communauté de l'Asso(Vieille Ecole) (ouvert tous les dimanches de Juin à Octobre et 1 dimanche sur 2 ouvert de Novembre à Mars) : 500 €
- Bandas du Lignon : 200€
- SISMAE : 200 € Deux animations ont eu lieu sur la commune le 15 Août et le 22 octobre
- ACCA : 200 €

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération pour la demande de subvention DETR 2024 :

Monsieur Le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention DETR pour 2024 doivent être déposés en Sous-préfecture pour le 1^{er} Décembre 2023.

Lors du conseil municipal du 13 Septembre, des travaux de réfection de voirie ont été évoqués et pourraient être présentés dans le cadre de la DETR pour 2024.

Monsieur le Maire expose que des travaux de réfection pour les routes de Lavalette, Charbonnerette, et Carrefour Route de Pélissac sont nécessaires

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour **la rénovation de la voirie**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de présenter des travaux de réfection de la voirie pour la DETR 2024

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération pour fixer le tarif de location du gîte communal au mois :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par des vacanciers qui ont séjourné sur TENCE cet été et dont leur résidence principale est à LAUDUN (Gard), pour une location du gîte communal pour 4 mois du 15 Juin au 15 Octobre 2024. Un contrat de location sera établi pour 4 mois. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour 2023 la location du gîte communal n'a pas été satisfaisante et que cette proposition est une opportunité à saisir.

Par ailleurs la délibération du 5 Juillet 2023 qui fixe les tarifs de location du gîte communal (90 € pour la nuit, 432 € pour 6 nuits, 504 € pour 7 nuits) ne prévoit pas de tarif de location au mois.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de location au mois à 1000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer le tarif de location du gîte au mois à 1000€

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération pour fixer le tarif des encarts publicitaires à paraître dans le bulletin municipal 2024 :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter à nouveau les artisans et producteurs de la commune pour réserver un emplacement publicitaire dans le prochain bulletin municipal des 3 communes pour 2024.

Pour rappel, pour 2023 6 encarts publicitaires sont parus dans le bulletin. (6x40 €= **240 €**). Le coût de réalisation du bulletin municipal pour 138 exemplaires s'élevait à **634.67 € TTC**

Monsieur Le Maire propose de reconduire **40.00 €** pour un encart de 1/10^{ème} page, (**85 mm X 51 mm**)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de reconduire 40€ pour un encart de 1/10^{ème} de page

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

Modification de la délibération du 5 Avril 2023 n° 17/2023 qui fixe le montant de l'indemnité de gardiennage des églises

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 Avril 2023 qui fixe l'indemnité de gardiennage des églises à 120€97 pour un gardien non résident sur la commune mais visitant l'église de manière régulière

Conformément à la circulaire préfectorale du 9 Octobre 2023, le montant de l'indemnité est passée à 125€98 pour 2023. Il convient donc de verser pour 2023 la somme de 125€98 pour 2023.

Une nouvelle délibération sera prise en date du conseil municipal du 25 Octobre 2023 et abrogera la délibération du 5 Avril 2023)

Projet restaurant :

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal, une réunion de travail devait se tenir le mercredi 20 Septembre. Cette réunion a permis de définir le lieu à savoir les bâtiments de l'ancienne école avec le local occupé par l'association des chasseurs, le garage communal et l'ancienne mairie

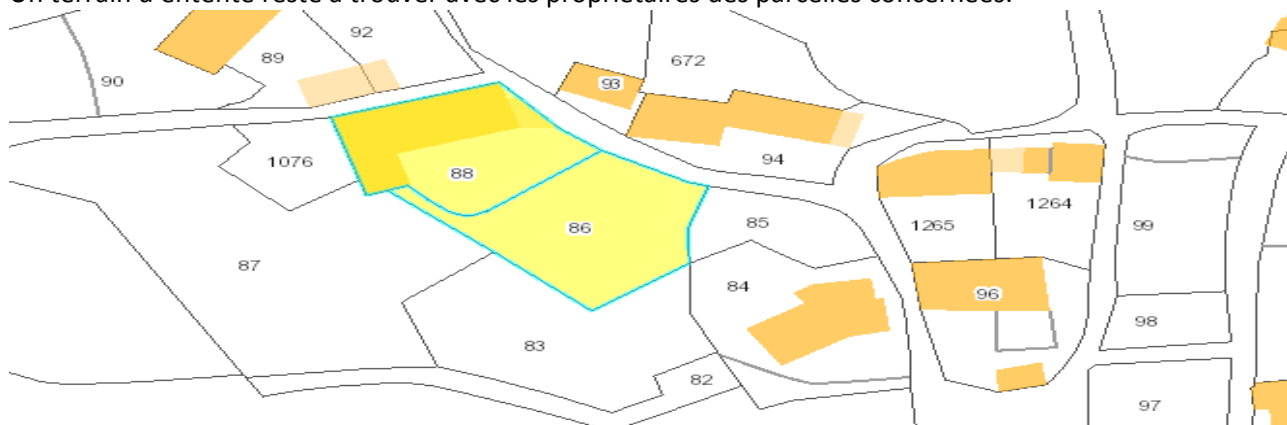
A la suite de cette décision, la chambre de commerce et d'industrie a été destinataire d'un cahier des charges pour lancer une étude d'opportunité pour la création d'un restaurant.

Le retour de la chambre de commerce a été communiqué récemment : elle ne peut pas prendre en charge cette étude. La Communauté de Communes du Haut Lignon s'est proposée pour réaliser cette étude mais un accord de la région est nécessaire. A ce jour nous sommes dans l'attente de ce retour.

Travaux évacuation eaux pluviales Flaviac :

Mr Le Maire évoque la demande des nouveaux propriétaires des parcelles cadastrée B 88-86 à Flaviac. Les eaux pluviales communales se jettent dans la parcelle B 86 sur laquelle se trouve la fosse septique de la maison. Il convient donc de dévier les eaux pluviales communales pour les emmener dans les parcelles voisines afin de sécuriser la fosse septique. Un devis a été demandé pour estimer le coût des travaux à la charge de la commune.

Un terrain d'entente reste à trouver avec les propriétaires des parcelles concernées.



Noël des aînés et des enfants

Le repas de Noël des Aînés aura lieu le Samedi 16 décembre à 12 H Salle Polyvalente.

Les personnes ayant 70 ans accomplis et plus et électrices sur la commune auront le choix entre un repas festif et un bon cadeau d'une valeur de 20 € pour une personne seule et 30 € pour un couple. Un courrier sera adressé à chacune d'entre elles pour connaître leur choix

Un spectacle sera offert par la commune aux enfants le samedi 23 Décembre après-midi Salle Polyvalente. Les 2 associations « Par Monts et par Mots » et « La vieille école » s'occuperont de l'organisation. Le spectacle sera ouvert à tous les enfants

Chaque enfant domicilié sur la commune et âgé de 10 ans et moins recevra un bon cadeau d'une valeur de 20 €.

Date prochaine réunion CM : le 13 Décembre 2023 à 20h30